



## DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE « PICARDIE PASS'ETUDES » 2010/2011

Dossier à poster à : **PPE**  
**CS 99063**  
**80094 Amiens cedex 3**

### Détails sur la procédure à suivre au dos de ce document

Je soussigné(e), désire bénéficier d'une carte AER-Picardie Pass'Etudes au nom de :

Mr  Mme  Mlle

<b>NOM PRENOM :</b>  <b>Chez Mr/Mme :</b>  <b>N° rue / av / bld :</b>  <b>Code Postal / Commune</b>	
---	--

Compléter votre adresse lisiblement dans le cadre ci-dessus:

Téléphone fixe : ...../...../...../...../..... Mobile : ...../...../...../...../..... Courriel : .....@.....

Demande d'une carte de réduction de  50 % /  100 % (réduction demandée à cocher)

Début de validité de la carte : ..... / ..... / 20.....

Fin de validité de la carte : ..... / ..... / 20.....

Validité de la carte (10 mois maximum et 30/06/2011 par défaut sauf sur justificatif de stage ou d'études décalées)

Nom de l'établissement fréquenté : .....

Commune : ..... Département : |\_|\_|\_|\_|

Etudes suivies : ..... Diplôme préparé : ..... Niveau d'études : BAC+ \_\_\_\_

### Pièces à joindre **obligatoirement** à ce document :

- Certificat de scolarité 2010/2011 ou Photocopie Carte d'Etudiant 2010/2011 ou Justificatif de rendez-vous d'inscription
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou d'hébergement si nom différent (+ certificat sur l'honneur de l'hébergeant)
- Photocopie de convention de stage non rémunéré signée (pour un parcours domicile - stage si lieu de stage différent du lieu d'études)
- Photocopie **recto-verso** de la notification provisoire ou définitive de bourse
- Si vous réalisez votre parcours en autocar sur les lignes Amiens-Beauvais, Creil-Senlis-Roissy ou Soissons-Crépy-Roissy vous devrez fournir une photo d'identité (format 3 x 2,5 de face, tête nue avec Nom et Prénom écrits au dos)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du tarif et des informations CNIL\*.

A : ..... Le : ...../...../ 20..... Signature :

\* Informations CNIL : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre dossier de demande. Le destinataire des données est le Conseil régional de Picardie, qui instruit votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser votre demande à : Conseil régional de Picardie - Direction des Transports, 11 mail Albert 1<sup>er</sup>, 80000 Amiens, Fax : 03 22 97 38 66, courriel : ppinoli@cr-picardie.fr

### PARTIE RESERVEE A LA GARE SNCF

Liasse AER N°:

Date délivrance abonnement provisoire : ...../...../ 20.....

Gare de retrait :

Gare origine :

Gare destination :

Via :

Timbre à date de la gare de retrait

### PARTIE RESERVEE A EFFIA

Arrivée du dossier : ..... / ..... / 20..... Acceptation du dossier : ..... / ..... / 20.....

Saisie : ..... Code Mandataire : .....

Prise en charge :  50 % ;  100 % ; Rétroactivité : OUI / NON ;

Refus (motif du refus au dos)

TAMPON  
EFFIA



## INFORMATIONS PRATIQUES

**Le Conseil Régional de Picardie  
prend en charge vos abonnements mensuels étudiants  
(sur les lignes SNCF y compris TGV (hors Eurostar, Thalys...) et sur lignes routières  
régionales) :**  
**à 100 % pour les boursiers et 50 % pour les non-boursiers**

### TRAJET TRAIN OU COMBINE AUTOCAR + TRAIN

- Retirez dans une gare SNCF de Picardie une liasse AER et ce formulaire (également téléchargeable sur les sites du TER Picardie, du Conseil Régional et sur [www.cabaro.fr](http://www.cabaro.fr)).
- Redéposez la liasse complétée des pièces demandées dans votre gare de retrait, et faites compléter la partie réservée de ce formulaire par la gare.
- Vous pourrez tout de suite bénéficier de l'abonnement au tarif national (abonnement provisoire qui vous permettra de voyager en attendant votre abonnement définitif et qui sera ultérieurement pris en charge ou non après décision du Conseil Régional). **Attention** : aucun billet acheté à l'unité ne pourra être remboursé.
- Postez ce formulaire complété accompagné des pièces justificatives obligatoires précisées au recto de ce document à :  
**PPE CS99063 80094 Amiens cedex 3**

Ce formulaire vous sera retourné, instruit, à votre domicile par EFFIA. Il précisera la décision de prise en charge du Conseil Régional.

- En cas d'acceptation de prise en charge, nous vous invitons à faire les démarches suivantes dans les plus brefs délais :
  - o Présentez ce formulaire validé dans la gare SNCF dans laquelle vous avez déposé votre liasse AER = gare de retrait.
  - o La gare de retrait vous confectionnera votre carte définitive. Elle vous délivrera vos abonnements en tenant compte de la réduction offerte par le Conseil Régional.
  - o La gare de retrait pourra vous rembourser ou déduire de vos abonnements suivants l' (ou les) abonnement(s) provisoire(s) avancé(s) jusque là en fonction de la décision du Conseil Régional.
- En cas de refus de prise en charge par le Conseil Régional, l'abonnement provisoire n'est pas remboursable.

### Modalités d'achats de vos abonnements :

- o Pour les non-boursiers, vous pourrez retirer et régler votre abonnement en 3 fois maximum.
- o Pour les boursiers, vous ne pourrez pas retirer plus de 4 mensualités à chaque renouvellement.

### TRAJET EN AUTOCAR SUR LES LIGNES REGIONALES AMIENS-BEAUVAIS, CREIL-ROISSY OU SOISSONS-ROISSY

- Retirez ce formulaire auprès d'un conducteur (également téléchargeable sur les sites du TER Picardie, du Conseil Régional et sur [www.cabaro.fr](http://www.cabaro.fr)).
- Postez ce formulaire complété (la partie réservée à la gare SNCF ne doit pas être renseignée) accompagné des pièces justificatives obligatoires précisées au recto de ce document à :  
**PPE CS99063 80094 Amiens cedex 3**

Ce formulaire vous sera retourné, instruit, à votre domicile par EFFIA. Il précisera la décision de prise en charge du Conseil Régional.

- En cas d'acceptation de prise en charge, nous vous invitons à faire les démarches suivantes dans les plus brefs délais :
  - o Présentez la carte qui vous aura été envoyée à un conducteur qui vous délivrera votre prochain abonnement mensuel en tenant compte de la réduction offerte par le Conseil Régional.
  - o Faites la demande de remboursement à 100% ou à 50% du (ou des) abonnement(s) provisoire(s) avancé(s) jusque là en fonction de la décision du Conseil Régional, par courrier aux adresses suivantes en joignant une copie de la carte, les abonnements originaux et un Relevé d'Identité Bancaire :
    - > Ligne Amiens-Beauvais : **CABARO 47 rue Corréus - BP 20549 – 60005 BEAUVAIS Cedex**
    - > Lignes Creil-Roissy et Soissons-Roissy : **KEOLIS OISE 21 avenue Félix Louat – 60300 SENLIS**
- En cas de refus de prise en charge par le Conseil Régional, l'abonnement provisoire n'est pas remboursable.

### Pour obtenir des informations sur le suivi de votre dossier :

- Téléphone : **03 22 09 48 90**
- Courriel : [ppe@effia.fr](mailto:ppe@effia.fr)
- Fax : **03 22 82 93 53**

**Si votre situation change en cours d'année (déménagement, modification du lieu d'études, statut boursier...) nous vous invitons à faire une nouvelle demande.**

### ----- PARTIE RESERVEE A EFFIA POUR MOTIVER LE REFUS DE PRISE EN CHARGE -----

- Etudes non supérieures au baccalauréat
- Non-résident picard
- Etudes / stage dans une Région non-limitrophe
- Etudes / stage rémunéré
- Autre : .....

----- ATTENTION CE DOCUMENT N'EST PAS UN TITRE DE TRANSPORT -----